

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1793

25 juillet 2013

SOMMAIRE

Bath & Body Works International S.à r.l.	86048	Immo Hesperange S.à r.l.	86047
CB Cerveza Holdings S.à r.l.	86021	International Services Company	86049
Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A.	86044	IT Luxembourg	86050
Cross Media S.à r.l.	86051	Jabelmalux S.A.	86064
Danube Bidco S.A.	86021	Javi International S.A.	86045
Dierickx, Leys Luxembourg S.A.	86020	JCM Lux S.à r.l.	86046
European Logistics Feeder S.C.A.	86050	Laurada S.A.	86058
GELF European Holdings (Lux) S.à r.l. ...	86018	LFP Klimek Advisors	86018
GELF Finance Two (Lux) S.à r.l.	86018	L.H. Europe	86040
Goelette S.A.	86018	Limited Brands International S.à r.l.	86048
Goliath SPF, S.A.	86019	Montanus Investments S.A.	86052
Grandville	86020	MP Trans Sàrl	86051
Grandville	86019	MSEOF Finance S.à r.l.	86053
Haddington Gas Storage (Europe) S.à r.l.	86040	No Limits Web & Print S.à r.l.	86051
Hansainvest Lux S.A.	86044	Nougat S.A.	86047
Hatfield S.A.	86045	NW Europe Holdings S.à r.l.	86062
HB Reavis Holding S.à r.l.	86045	NW Finance Company S.à r.l.	86063
Helfin S.A.	86046	Nyma Soparfi	86050
Helfin S.A.	86046	PAH Luxembourg 2 Sàrl	86058
Hospitality Resort International S.A.	86040	PAH Luxembourg 2 Sàrl	86041
Hospitality Suite International S.A.	86040	Pasing Munich Arcaden Luxco S.à r.l.	86062
Hotelinvestments (Luxembourg)	86046	Pref Management Company S.A.	86051
HSA International 3 S.à r.l.	86047	Rakuten Europe S.à r.l.	86056
HSBC Specialist Funds	86047	Reiff s.c.	86063
Hub2Asia S.A.	86044	Rhea	86064
IDEPA Investissements S.A.	86049	Salon Thi Tinh S.à r.l.	86062
IMBY	86050	SA Torre Sàrl	86061
		Schimmelpenningh International S.A.	86063
		Seaman S.A.	86064

Goelette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 118.943.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013074306/11.

(130091928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

GELF European Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 122.752.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GELF European Holdings (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013074293/12.

(130091816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

GELF Finance Two (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 151.228.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GELF Finance Two (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013074294/12.

(130091813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

LFP Klimek Advisors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 161.503.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 4 juin 2013

L'Assemblée a décidé:

- de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014:

* Philippe Verdier,

* Pascal Lebras,

* Michael Klimek,

* Riccardo Ricciardi,

- de renouveler le mandat de Deloitte Audit en tant que de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2013074417/19.

(130092094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Goliath SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 161.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013074307/13.

(130092019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Grandville, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 167.855.

L'an deux mille treize, le sept juin.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «GRANDVILLE», avec siège à L-2132 Luxembourg, 2-4, Avenue Marie-Thérèse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.855, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de Luxembourg sous le numéro 1164 du 9 mai 2012.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 24 avril 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1335 du 30 mai 2012.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Patrice PFISTNER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2132 Luxembourg, 2-4, Avenue Marie-Thérèse.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire:

Madame Emma BERTRAND, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2132 Luxembourg, 2-4, Avenue Marie-Thérèse.

L'Assemblée élit comme scrutateurs:

- 1) Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, 17, rue des Sorbiers.
- 2) Monsieur Romain JAY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2132 Luxembourg, 2-4, Avenue Marie-Thérèse.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que les actionnaires de la Société ont été convoqués en Assemblée générale extraordinaire par courrier, en date du 22 avril 2013, en vue de se prononcer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Modification de la date de clôture de l'exercice social, pour être portée du trente avril de chaque année au trente juin de chaque année, et ce, à partir de l'exercice en cours qui aura donc exceptionnellement une durée de deux mois pour se terminer le trente juin deux mille treize;

2) Modification de l'article quinze des statuts de la Société pour les mettre en concordance avec ce qui précède;

3) Divers.

II. Que les actionnaires représentés à la présente Assemblée générale et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexés au présent acte les pouvoirs des actionnaires représentés.

III. Qu'il résulte de la liste de présence dressée à l'ouverture de la présente Assemblée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent millions (100.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent millions d'euros (100.000.000.-EUR), sont représentées à la présente Assemblée.

IV. Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de son Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé son ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de fixer la date de clôture de l'exercice social au trente juin de chaque année, et ce, à partir de l'exercice en cours, qui aura donc exceptionnellement une durée de deux mois, pour se terminer le trente juin deux mille treize.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article quinze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.».

Frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à la somme de 1.100 euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 9.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: PFISTNER, BERTRAND, DAL ZOTTO, JAY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07/06/2013. Relation: EAC/2013/7338. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07 juin 2013.

Référence de publication: 2013074308/67.

(130091896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Grandville, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 167.855.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 07 juin 2013.

Référence de publication: 2013074309/10.

(130092113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Dierickx, Leys Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.067.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège de la société en date du 9 avril 2013 à 15 heures

APRÈS DÉLIBÉRATION, L'ASSEMBLÉE, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE:

DE RENOUVELER LES MANDATS DES ADMINISTRATEURS MONSIEUR WILFRIED DIERICKX, MADAME MONIQUE LEYS ET MONSIEUR DIRK ABELOOS JUSQU'À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 2014,

DE RENOUVELER LES MANDATS DE L'ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ MONSIEUR DIRK ABELOOS JUSQU'À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signatures

UN ADMINISTRATEUR / UN ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2013075621/18.

(130093710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

CB Cerveza Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.845.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66556 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075556/10.

(130093846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Danube Bidco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.927.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of May.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of Danube Bidco S.A., a Luxembourg société anonyme (public limited liability company), having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.927 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 3 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Memorial") on 25 July 2008, number 1837 and lastly amended on 4 April 2013, by a notarial deed enacted by Maître Francis Kessler, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette (the "Chairman"),

who appointed as secretary, Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elected Mrs Brigitte MARTIN, private employee, residing professionally at the same address, as scrutineer.

The bureau having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number and classes of shares held by them are registered on an attendance list signed by the present shareholders, the proxyholders, the members of the meeting's bureau and the undersigned notary. The said list, as well as the powers of attorney initialed "ne varietur" by the members of the bureau and the notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities;

II. It appears from the said attendance list that the entire share capital is present or represented at the present meeting;

III. All shareholders present or represented declared having received convening notice of the present meeting and having full knowledge of the agenda prior to this meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda;

IV. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 206,389.49 (two hundred six thousand three hundred eighty-nine Euro and forty-nine cents) so as to raise it from its current amount of EUR 1,857,500 (one million eight hundred fifty-seven thousand five hundred Euro) to EUR 2,063,889.49 (two million sixty-three thousand eight hundred eighty-nine Euro and forty-nine cents) by the issuance of 225,000 (two hundred twenty-five thousand) new class D1 shares, 150,000 (one hundred fifty thousand) new class D2 shares; 10,067,362 (ten million sixty-seven thousand three hundred sixty-two) new class D3a shares, 9,527,837 (nine million five hundred twenty-seven thousand eight hundred thirty-seven) new class D3b shares and 668,750 (six hundred sixty-eight thousand seven hundred fifty) new class D shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

2. Waiver by the shareholders of the Company of their preferential subscription rights and subscription and payment of the new class D1 shares, class D2 shares, class D3a shares, class D3b shares and class D shares by way of a contribution in cash by Euromedic Management 2013 S.à r.l.;

3. Amendment and complete restatement of the articles of association of the Company to reflect the share capital and the rights attached to the new classes of shares; and

4. Miscellaneous.

Then the shareholders of the Company, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The shareholders of the Company unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 206,389.49 (two hundred six thousand three hundred eighty-nine Euro and forty-nine cents) so as to raise it from its current amount of EUR 1,857,500 (one million eight hundred fifty-seven thousand five hundred Euro) to EUR 2,063,889.49 (two million sixty-three thousand eight hundred eighty-nine Euro and forty-nine cents) by the issuance of 225,000 (two hundred twenty-five thousand) newly created class D1 shares; 150,000 (one hundred fifty thousand) newly created class D2 shares; 10,067,362 (ten million sixty-seven thousand three hundred sixty-two) newly created class D3a; 9,527,837 (nine million five hundred twenty-seven thousand eight hundred thirty-seven) new class D3b shares and 668,750 (six hundred sixty-eight thousand seven hundred fifty) new class D shares having a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each (the "New Shares"), through a contribution in cash amounting to EUR 206,389.49 (two hundred six thousand three hundred eighty-nine Euro and forty-nine cents) (the "Contribution") to be made by Euromedic Management 2013 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), with registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Contributor") (the "Share Capital Increase").

Second resolution:

The shareholders of the Company unanimously resolved to approve the waiver of their preferential subscription rights to the New Shares and to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The New Shares have been fully paid up by the Contributor through the Contribution.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend and fully restate the Company's articles of association among others to reflect the Share Capital Increase and the rights attached to the new classes of shares. The restated articles of association of the Company shall read as follows:

"Chapter I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form - Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "Danube Bidco S.A."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital - Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at EUR 2,063,889.49 (two million sixty-three thousand eight hundred eighty-nine Euro and forty-nine cents) divided into:

- eighty-four million seven hundred fifty thousand (84,750,000) class A redeemable non-voting preference shares (the "Class A Shares");
- one hundred million (100,000,000) class B redeemable ordinary shares (the "Class B Shares");
- one million (1,000,000) class C redeemable non-voting ordinary shares (the "Class C Shares");
- two hundred twenty-five thousand (225,000) class D1 redeemable ordinary shares (the "Class D1 Shares");
- one hundred fifty thousand (150,000) class D2 redeemable ordinary shares (the "Class D2 Shares");
- ten million sixty-seven thousand three hundred sixty-two (10,067,362) class D3a redeemable ordinary shares (the "Class D3a Shares");
- nine million five hundred twenty-seven thousand eight hundred thirty-seven (9,527,837) class D3b redeemable non-voting ordinary shares (the "Class D3b Shares"); and
- six hundred sixty-eight thousand seven hundred fifty (668,750) new class D redeemable ordinary shares (the "Class D Shares"),

with a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each, all of which are fully paid up.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D1 Shares, the Class D2 Shares, the Class D3a Shares, the Class D3b Shares and the class D Shares are individually referred to as a "Share" and together as the "Shares".

The holders of Shares are individually referred to as a "Shareholder" and together as the "Shareholders".

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. Form and transfer of Shares

The Shares will be in the form of registered shares.

The Shares are freely transferable except as otherwise provided in these Articles of Association.

Additional terms and conditions to those expressly stated in the Articles of Incorporation may be agreed in writing by the Shareholders in a shareholders agreement as regards the transfer of Shares (or interests in such shares), such as, without limitation, any permitted transfer, tag along and drag along transfer provisions and stapling provisions. Transfers of Shares must be made in compliance with any such additional terms and conditions and the Articles of Incorporation. The Company is entitled to refuse to register any transfer of Shares unless transferred in accordance with the Articles of Incorporation and in accordance with the terms and conditions of a shareholders agreement (as from time to time in effect) to which the Company is a party.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of Shares, the creditors and debtors of pledged Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A shareholders' register, which may be examined by any Shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each Shareholder and the indication of the number and class (if any) of Shares held, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof. Each Shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the Shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the Shareholders upon their request. The Company may issue multiple Share certificates.

Any transfer of Shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or

other document recording the consent of the transferor and the transferee. Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of Shareholders.

6.2. Rights and obligations of the classes of Shares

The classes of Shares shall have different financial and voting rights as more fully set out hereafter.

6.2.1. Right to distribution

Each Class A Share carries at all times the right to a preferential and cumulative dividend (the "Class A Preferred Dividend") to be declared and paid in cash, corresponding to fifteen percent (15%) per annum on (i) its subscription price amounting to EUR 1 (one Euro) per Class A Share (such subscription price consisting in a nominal value of EUR 0.01 (one cent) and a share premium of EUR 0.99 (ninety-nine cent) per Class A Share) and (ii) any Class A Preferred Dividend that has accrued during previous financial years of the Company and which has not been paid.

Each Class C Share carries at all times the right to a preferential and cumulative dividend (the "Class C Preferred Dividend") to be declared and paid in cash, corresponding to one percent (1%) per annum on (i) its subscription price amounting to EUR 1 (one Euro) per Class C Share (such subscription price consisting in a nominal value of EUR 0.01 (one cent) and a share premium of EUR 0.99 (ninety-nine cent) per Class C Share) and (ii) any Class C Preferred Dividend that has accrued during previous financial years of the Company and which has not been paid.

Each Class D3b Share carries at all times the right to a preferential and cumulative dividend (the "Class D3b Preferred Dividend") to be declared and paid in cash, corresponding to one percent (1%) per annum on (i) its subscription price amounting to EUR 0.01 (one cent of Euro) and (ii) any Class D3b Preferred Dividend that has accrued during previous financial years of the Company and which has not been paid.

The Class A Preferred Dividend and the Class C Preferred Dividend and the Class D3b Preferred Dividend may however not be declared to the extent that such distribution would exceed sums which are generally available for distribution in accordance with the Laws.

To the extent that, after the allocation to the legal reserve, funds are available at the level of the Company for distribution to the Shareholders and to the extent permitted by the Laws and by the Articles of Incorporation as well as in consideration of any shareholders agreement as from time to time in effect, the general meeting of Shareholders shall:

- firstly, allocate, *pari passu*, the Class A Preferred Dividend to the holders of the Class A Shares, the Class C Preferred Dividend to the holders of the Class C Shares and the Class D3b Preferred Dividend to the holders of the Class D3b Shares;

- secondly allocate 3% of the subscription price (such subscription price consisting the nominal value and the share premium (if any)) to the holders of the Class B Shares; and

- thirdly allocate the remainder (if any) *pro rata* to each of the holders of Class C Shares, Class D1 Shares, Class D2 Shares, Class D3a Shares and Class D Shares, being understood that this allocation to each of the Class D1 Shares, Class D2 Shares, Class D3a Shares and Class D Shares shall be limited to the amount equal to the subscription price paid for such Class D1 Shares, Class D2 Shares, Class D3a Shares and Class D Shares by each holder.

The aggregate income and capital paid on the Class D1 Shares, Class D2 Shares, Class D3a Shares, Class D3b Shares and Class D Shares to each holder shall not in any circumstances exceed the subscription price paid for such Shares.

6.2.2. Voting right

Each Class B Share, Class D1 Shares, Class D2 Shares, Class D3a Shares and Class D Share entitles to one vote.

In accordance with articles 44 to 46 of the law of 10 August 1915, as amended, the Class A Shares, the Class C Shares and the Class D3b Shares do not have any voting rights except in the specific cases provided for by the Laws.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation and in due consideration of the terms and of any shareholder agreement entered into between the Shareholders of the Company from time to time and to which the Company is a party.

The Company may also create authorised share capital in accordance with the law.

The new Shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing Shareholders in proportion to the part of the capital which those Shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

In case of any issue of Shares each Shareholder is entitled but not obliged to subscribe for such proportion of the capital increase which the aggregate nominal value of Shares held by him on the date immediately prior to the capital increase bears to the aggregate of the total nominal value of Shares then in issue on the same terms as the other Shareholders provided that each Shareholder may agree to waive, and actually waives, such preferential subscription right in circumstances agreed upon under a shareholders' agreement entered into between the Shareholders of the Company from time to time and to which the Company is a party.

Notwithstanding the above, the general meeting of Shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 8. Acquisition of own Shares and Redemption of shares. The Company may acquire its own Shares. The acquisition and holding of its own Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws and by the Articles of Incorporation and in due consideration of any shareholder agreement entered into between the Shareholders of the Company from time to time and to which the Company is a party.

The Company may further at any time, but taking into consideration any shareholders agreement to which the Company may be a party from time to time, redeem all or part of the Shares of any class of Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company and within the limitations set forth by the Laws and by the Articles of Incorporation, provided that no Class B Shares, Class D1 Shares, Class D2 Shares, Class D3a Shares, Class D3b Shares or Class D Shares may be redeemed unless all the Class C Shares have been redeemed; and no Class C Shares or Class B Shares or Class D1 Shares, Class D2 Shares, Class D3a Shares, Class D3b Shares, Class D Shares may be redeemed unless all the Class A Shares have been redeemed.

The price at which the relevant Shares shall be redeemed in such circumstances shall in respect of all classes of Shares be equal to the fair value of such Shares taking into consideration the specific economic rights attached to such shares as set out in articles 6, 30 and 31.

When entitled to do so, the Company may call for redemption, in whole or in part, of the relevant Shares by notice sent by registered mail at the address which appears in the register of shareholders of the Company mentioning (i) the date of the redemption, (ii) the number of Shares called for redemption, (iii) the redemption price and (iv) the method of payment of the redemption price.

In no circumstance may a shareholder request the redemption of its Shares.

Chapter III. - Board of directors - Auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than 4 (four) members, who need not be Shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) Shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

Unless there is only one Shareholder, the directors shall be divided in 4 (four) categories of directors, respectively denominated Category A1 directors, Category A2 directors, Category B1 directors and Category B2 directors (the Category B1 directors and Category B2 directors being mandatorily Luxembourg residents).

One Category A1 director, one Category A2 director, one Category B1 director and one Category B2 director shall be appointed by the general meeting of Shareholders of the Company out of list of candidates proposed by the holders of the majority of Class B Shares. The general meeting of Shareholders shall as the case may be and in accordance with any shareholders agreement to which the Company may be a party from time to time, appoint additional directors as the case may be of one or several additional classes.

The directors will be elected by the Shareholders who will determine the duration of their mandate, their number and their class. The directors are re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholders. The Shareholders shall be entitled to propose the dismissal or suspension of any director appointed upon their proposal.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of Shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of (i) one Category A1 director together with one Category B2 director or (ii) one Category A2 director together with one Category B1 director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures

or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of (i) one Category A1 director or Category B1 director and (ii) one Category A2 director or Category B2 director provided at least one of these directors is a Category B1 or B2 director. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations and adopt additional internal governance rules, notably so as to take into consideration any governance agreed by the shareholders in a shareholders agreement as from time to time in effect and to which the Company is a party.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Observers shall be entitled to attend, though not to vote, at meetings of the Board of Directors in accordance with such rules of attendance as the Company may from time to time adopt.

Art. 13. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by (i) one Category A1 director or Category B1 director and (ii) one Category A2 director or Category B2 director provided at least one of these directors is a Category B1 or B2 director.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of Shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - General Meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of Shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single Shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of Shareholders.

Any regularly constituted general meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Shareholders shall act at general meetings of Shareholders with due consideration of any shareholders agreement as they may have entered into from time to time.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of Shareholders will be held on the last Wednesday of April at 04:00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of Shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of Shareholders, including the annual general meeting of Shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice of a minimum of ten (10) business days, accompanied by a note of the venue for such meeting and an agenda (as well as copies of any documents specified to be considered at such meeting in such agenda) of the business to be transacted. The notice period should be shortened following the provisions of any shareholders agreement which may from time to time be entered provided that it shall remain at least two business days.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a Shareholder to take part in a general meeting of Shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of Shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of Shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of Shareholders.

The Chairman of the general meeting of Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of Shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of Shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of Shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by Shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto. The adjourned general meeting of Shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the Shareholders and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of Shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The Shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant Shareholder;
- total number of Shares held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of Shares of each class held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant Shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of Shares for which the relevant Shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant Shareholder

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of Shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of Shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the Shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any Shareholders or proxies of Shareholders, who so request.

Chapter V. - Financial year - Financial statements - Distribution of profits

Art. 28. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 29. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the Shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of Shareholders for approval.

Art. 30. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the Shareholders in accordance with the Articles of Incorporation and notably article 6.2.1.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions and notably article 6.2.1 of the Articles of Incorporation, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 31. Dissolution - Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of Shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall, subject to the conditions fixed by the Laws, be distributed to the Shareholder(s), as follows:

(i) first, to each holder of Class A Shares, Class C Shares and Class D3b Shares until the nominal and share premium amounts paid up on the Class A Shares, Class C Shares and Class D3b Shares has been repaid in full;

(ii) second and to the extent that the proceeds exceed the amounts payable under article 31 paragraph 3 (i), to each holder of Class D1 Shares, Class D2 Shares, Class D3a Shares and Class D Shares until the nominal amount paid up on such Shares has been repaid in full;

(iii) third and to the extent that the proceeds exceed the amounts payable under article 31 paragraph 3 (i) and (ii), to each holder of Class B Shares until the nominal and share premium (if any) amounts paid up on the Class B Shares has been repaid in full; and

(iv) thereafter and to the extent that the proceeds exceed the amounts payable under article 31 paragraph 3 (i) to article 31 paragraph 3 (iii) inclusive, following the order of priority of payments and the amount of distributions set out in article 6.2.1.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The Shareholders may enter from time to time into shareholders agreement and shall act in compliance with the terms of such shareholders agreement to the greatest extent permissible pursuant to the Laws."

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le troisième jour de mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Danube Bidco S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.927 (la «Société»), constituée par acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") du 25 juillet 2008, numéro 1837 et dernièrement modifié le 4 avril 2013, par acte notarié reçu par Maître Francis Kessler, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée était présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette (le «Président»),

qui a désigné en tant que secrétaire, Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA employée privée, résidant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée a élu Madame Brigitte MARTIN, employée privée, résidant professionnellement à la même adresse en qualité de scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire de prendre acte que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre et la classe d'actions détenus par eux sont mentionnés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire, resteront annexées au présent acte, pour être présentées aux autorités d'enregistrement;

II. Il résulte de ladite liste de présence que la totalité du capital social est présent ou représenté à la présente assemblée;

III. Tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir reçu un avis de convocation à la présente assemblée et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour;

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 206.389,49 EUR (deux cent six mille trois cent quatre-vingt-neuf Euros et quarante-neuf cents) afin de le porter de son montant actuel de 1.857.500 EUR (un million huit cent cinquante-sept mille cinq cents Euros) à 2.063.889,49 EUR (deux millions soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-neuf Euros et quarante-neuf cents) par l'émission de 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) nouvelles actions de catégorie D1; 150.000 (cent cinquante mille) nouvelles actions de catégorie D2; 10.067.362 (dix millions soixante-sept mille trois cent soixante-deux) nouvelles actions de catégorie D3a; 9.527.837 (neuf millions cinq cent vingt-sept mille huit cent trente-sept) nouvelles actions de catégorie D3b et 668.750 (six cent soixante-huit mille sept cent cinquante) nouvelles actions de catégorie D, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune, l'ensemble devant être libéré en totalité au moyen d'un apport en numéraire;

2. Renonciation par les actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription et souscription et paiement des nouvelles actions de catégorie D1, actions de catégorie D2, actions de catégorie D3a, actions de catégorie D3b et actions de catégorie D au moyen d'un apport en numéraire par Euromedic Management 2013 S.à r.l.;

3. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de refléter le capital social et les droits attachés aux nouvelles catégories d'actions; et

4. Divers.

Après délibération, les actionnaires de la Société ont unanimement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les actionnaires de la Société ont unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 206.389,49 EUR (deux cent six mille trois cent quatre-vingt neuf Euros et quarante-neuf cents) afin de le porter de son montant actuel de 1.857.500 EUR (un million huit cent cinquante-sept mille cinq cents Euros) à 2.063.889,49 EUR (deux millions soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-neuf Euros et quarante-neuf cents) par l'émission de 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) nouvelles actions de catégorie D1; 150.000 (cent cinquante mille) nouvelles actions de catégorie D2; 10.067.362 (dix millions soixante-sept mille trois cent soixante-deux) nouvelles actions de catégorie D3a; 9.527.837 (neuf millions cinq cent vingt-sept mille huit cent trente-sept) nouvelles actions de catégorie D3b et 668.750 (six cent soixante-huit mille sept cent cinquante) nouvelles actions de catégorie D, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune (les "Nouvelles Actions"), au moyen d'un apport en numéraire s'élevant à 206.389,49 EUR (deux cent six mille trois cent quatre-vingt neuf Euros et quarante-neuf cents) (HApport") devant être réalisé par Euromedic Management 2013 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'"Apporteur") (l'"Augmentation de Capital Social").

Deuxième résolution:

Les actionnaires de la Société ont unanimement décidé d'approuver la renonciation à leurs droit préférentiels de souscription aux Nouvelles Actions et d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Actions au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Madame Sofia Afonso Da-Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Actions. Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par l'Apporteur au moyen de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est unanimement décidé de modifier et de refondre en totalité les statuts de la Société afin de refléter, entre autres, l'Augmentation de Capital Social et les droits attachés aux nouvelles catégories d'actions. Les statuts de la Société refondus doivent être lus comme suit:

"Chapitre I^{er} . - Forme - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination "Danube Bidco S.A."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. - Capital - Actions

Art. 5. Capital émis. Le capital émis de la Société est fixé à 2.063.889,49 EUR (deux millions soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-neuf Euros et quarante-neuf cents) divisé en:

- quatre-vingt-quatre millions sept cent cinquante mille (84.750.000) actions préférentielles sans droit de vote de catégorie A rachetables (les "Actions de Catégorie A");
- cent millions (100.000.000) d'actions ordinaires rachetables de catégorie B (les "Actions de Catégorie B");
- un million (1.000.000) d'actions ordinaires rachetables sans droit de vote de catégorie C (les "Actions de Catégorie C");
- 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions ordinaires rachetables de catégorie D1 (les "Actions de Catégorie D1");
- cent cinquante mille (150.000) actions ordinaires rachetables de catégorie D2 (les "Actions de Catégorie D2");
- dix millions soixante-sept mille trois cent soixante-deux (10.067.362) actions ordinaires rachetables de catégorie D3a (les "Actions de Catégorie D3a");
- neuf millions cinq cent vingt-sept mille huit cent trente-sept (9.527.837) actions ordinaires sans droit de vote de catégorie D3b rachetables (les "Actions de Catégorie D3b"); et
- six cent soixante-huit mille sept cent cinquante (668.750) actions ordinaires rachetables de catégorie D (les "Actions de Catégorie D")

ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (une cent d'Euro) chacune, et étant toutes entièrement libérées.

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D1, les Actions de Catégorie D2, les Actions de Catégorie D3a, les Actions de Catégorie D3b et les Actions de Catégorie D sont désignées individuellement comme une "Action" et ensemble comme les "Actions".

Les détenteurs des Actions sont désignés individuellement comme un "Actionnaire" et ensemble comme les "Actionnaires".

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions.

6.1. Forme et transfert des Actions

Les Actions seront émises sous la forme d'actions nominatives.

Les Actions sont librement cessibles, sauf stipulation contraire des Statuts.

Les Actionnaires peuvent accepter par écrit dans des pactes d'actionnaires des conditions concernant la cession d'Actions (ou des droits relatifs à ces actions) qui s'ajoutent à celles expressément prévus dans les Statuts, comme par exemple, et sans limitation, des conditions quant aux cessions autorisées, des dispositions de type "cession conjointe" et "cession forcée" et clauses de "stapling". Les cessions d'Actions doivent être accomplies conformément tant avec ces conditions additionnelles qu'avec les présents Statuts. La Société est fondée à refuser d'enregistrer toute cession d'Actions qui n'aurait pas été faite en conformité avec les présents Statuts et avec les conditions des pactes d'actionnaires (en vigueur de temps à autre) auxquels la Société est partie.

Chaque Action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'Actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur Actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des Actionnaires, qui pourra être consulté par tout Actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque Actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses Actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces Actions ainsi que les cessions des Actions avec leur date. Chaque

Actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des Actions résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des Actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'Actions multiples.

Toute cession d'Actions sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des Actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant. La propriété d'une Action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des Actionnaires.

6.2. Droits et obligations des Catégories d'Actions

Les catégories d'Actions peuvent avoir différents droits financiers et droits de vote, tels que détaillés ci-après.

6.2.1. Droit aux dividendes

Chaque Action de Catégorie A emporte à tout moment droit à un dividende préférentiel et cumulatif (le "Dividende Préférentiel de Catégorie A") devant être déclaré et payé en numéraire, correspondant à quinze pour cent (15%) par an de (i) son prix de souscription s'élevant à 1 EUR (un Euro) par Action de Catégorie A (un tel prix de souscription consistant en une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) et une prime d'émission de 0,99 EUR (quatre-vingt dix-neuf cents) par Action de Catégorie A) et (ii) tout Dividende Préférentiel de Catégorie A s'étant accru durant les précédents exercices comptables de la Société et qui n'a pas été payé.

Chaque Action de Catégorie C emporte à tout moment droit à un dividende préférentiel et cumulatif (le "Dividende Préférentiel de Catégorie C") devant être déclaré et payé en numéraire, correspondant à un pourcent (1%) par an de (i) son prix de souscription s'élevant à 1 EUR (un Euro d'Euro) par Action de Catégorie C (un tel prix de souscription consistant en une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) et une prime d'émission de 0,99 EUR (quatre-vingt dix-neuf cents) par Action de Catégorie C) et (ii) tout Dividende Préférentiel de Catégorie C s'étant accru durant les précédents exercices comptables de la Société et qui n'a pas été payé.

Chaque Action de Catégorie D3b emporte à tout moment droit à un dividende préférentiel et cumulatif (le "Dividende Préférentiel de Catégorie D3b") devant être déclaré et payé en numéraire, correspondant à un pourcent (1%) par an de (i) son prix de souscription s'élevant à 0,01 EUR (un cent d'Euro) et (ii) tout Dividende Préférentiel de Catégorie D3b s'étant accru durant les précédents exercices comptables de la Société et qui n'a pas été payé.

Le Dividende Préférentiel de Catégorie A, le Dividende Préférentiel de Catégorie C et le Dividende Préférentiel de Catégorie D3b peuvent cependant ne pas être déclarés dans le cas où une telle distribution dépasserait les montants généralement disponibles pour les distributions conformément aux Lois.

Dans l'hypothèse où, après affectation à la réserve légale, des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour distribution aux Actionnaires et dans la mesure autorisée par les Lois et par les Statuts, ainsi qu'en tenant compte de tout pacte d'actionnaires qui pourrait de temps à autre être en vigueur, l'assemblée générale des Actionnaires doit:

- premièrement, attribuer, pari passu, le Dividende Préférentiel de Catégorie A aux titulaires d'Actions de Catégorie A, le Dividende Préférentiel de Catégorie C aux titulaires d'Actions de Catégorie C et le Dividende Préférentiel de Catégorie D3b aux titulaires d'Actions de Catégorie D3b;
- deuxièmement, attribuer 3% du prix de souscription (un tel prix de souscription consistant dans la valeur nominale et la prime d'émission (s'il y en a)) aux détenteurs des Actions de Catégorie B; et
- troisièmement, attribuer le solde (le cas échéant) au pro rata aux titulaires d'Actions de Catégorie C, d'Actions de Catégorie D1, d'Actions de Catégorie D2, d'Actions de Catégorie D3a et d'Actions de Catégorie D, étant précisé que cette allocation pour les Actions de Catégorie D1, les Actions de Catégorie D2, les Actions de Catégorie D3a et les Actions de Catégorie D, sera limitée, au montant égal au prix de souscription payé pour les Actions de Catégorie D1, les Actions de Catégorie D2, les Actions de Catégorie D3a et les Actions de Catégorie D par chaque détenteur.

Le revenu total et le capital payé sur les Actions de Catégorie D1, les Actions de Catégorie D2, les Actions de Catégorie D3a, les Actions de Catégorie D3b et les Actions de Catégorie D à chaque détenteur ne devra en aucun cas excéder le prix de souscription payé pour de telles Actions.

6.2.2. Droit de vote

Chaque Action de Catégorie B, Action de Catégorie D1, Action de Catégorie D2, Action de Catégorie D3a et Action de Catégorie D donne droit à un vote.

Conformément aux articles 44 à 46 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie C et les Actions de Catégorie D3b ne portent pas de droit de vote, sauf dans les cas expressément prévus par les Lois.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, ou, le cas échéant, par tout pacte d'Actionnaires qui pourrait être conclu par les Actionnaires de la Société de temps à autre, auquel la Société est partie.

La Société peut aussi créer du capital autorisé conformément à la loi.

Les nouvelles Actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux Actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

En cas d'émission d'Actions, chaque Actionnaire a le droit, mais n'est pas obligé, de souscrire à l'augmentation de capital, proportionnellement au montant total en valeur nominale des Actions qu'il détient par rapport au total de la valeur nominale des Actions en émission à ce moment, dans les mêmes conditions que les autres Actionnaires, étant entendu que chaque Actionnaire peut accepter de renoncer, et renonce, effectivement, à un tel droit préférentiel de souscription dans les circonstances convenues par un pacte d'actionnaires conclu entre les Actionnaires de la Société de temps à autre, et auquel la Société est partie.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 8. Acquisition d'actions propres et Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres Actions. L'acquisition et la détention de ses propres Actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois et par les Statuts et en tenant compte de tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu par les Actionnaires de la Société de temps à autre, et auquel la Société est partie.

La Société peut par la suite à tout moment, mais prenant en compte tout pacte d'Actionnaire auquel la Société peut de temps à autre être partie, racheter toute ou partie des actions de toute catégorie d'actions lorsque le conseil d'administration considère que c'est dans le meilleur intérêt de la Société et conformément aux limitations fixées par les Lois et les Statuts, pourvu qu'aucune Action de Catégorie B, Action de Catégorie D1, Action de Catégorie D2, Action de Catégorie D3a, Action de Catégorie D3b ou Action de Catégorie D ne puisse être rachetée jusqu'à ce que toutes les Actions de Catégorie C aient été rachetées et aucune Action de Catégorie C ou Actions de Catégorie B, Action de Catégorie D1, Action de Catégorie D2, Action de Catégorie D3a, Action de Catégorie D3b ou Actions de Catégorie D ne puisse être rachetée jusqu'à ce que toutes les Actions de Catégorie A aient été rachetées.

Le prix auquel les Actions concernées doivent être rachetées dans ces circonstances doit au vu des différentes catégories d'Actions être égal à la juste valeur de ces actions prenant en compte les droits économiques spécifiques attachés à ces Actions tels que prévu aux articles 6, 30 et 31.

Lorsqu'il sera possible, la Société peut demander le rachat, en tout ou en partie, des Actions concernées, par lettre de préavis envoyée avec accusé de réception à l'adresse qui apparaît dans le registre des actionnaires de la Société mentionnant (i) la date du rachat, (ii) le nombre des actions rachetées, (iii) le prix de rachat et (iv) la méthode de paiement du prix de rachat. En aucun cas un actionnaire peut demander le rachat de ses propres Actions.

Chapitre III. - Conseil d'administration - Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil d'administration. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de 4 (quatre) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être Actionnaires (le "Conseil d'Administration"). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) Actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

A moins qu'il n'y ait qu'un seul Actionnaire, les administrateurs seront divisés en 4 (quatre) catégories d'administrateurs, respectivement dénommés administrateurs de Catégorie A1, administrateurs de Catégorie A2, administrateurs de Catégorie B1 et administrateurs de Catégorie B2 (les administrateurs de Catégorie B1 et les administrateurs de catégorie B2 étant obligatoirement résidents luxembourgeois).

Un administrateur de Catégorie A1, un administrateur de Catégorie A2, un administrateur de Catégorie B1 et un administrateur de Catégorie B2 seront désignés par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société sur une liste de candidats proposés par les détenteurs de la majorité des Actions de catégorie B.

L'assemblée générale des Actionnaires doit selon les cas et conformément à tout pacte d'Actionnaire auquel la Société est partie de temps à autre, nommer des Administrateurs additionnels selon les cas d'une ou plusieurs catégories additionnelles.

Les administrateurs seront nommés par les Actionnaires qui détermineront la durée de leur mandat, leur nombre et leur catégorie. Les administrateurs peuvent être réélus et révoqués à tout moment, avec ou sans motifs, par une résolution des Actionnaires. Les Actionnaires doivent être habilités à proposer la démission ou suspension de tout administrateur nommé sur leur proposition.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les Actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des Actionnaires ou au(x) commissaires(s) aux comptes relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des Actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de (i) un administrateur de Catégorie A1 ensemble avec un administrateur de Catégorie B2 ou (ii) un administrateur de Catégorie A2 ensemble avec un administrateur de Catégorie B1.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le "Secrétaire").

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si (i) un administrateur de Catégorie A1 ou un administrateur de Catégorie B1 et (ii) un administrateur de Catégorie A2 ou un administrateur de Catégorie B2 sont présents ou représentés sous réserve qu'au moins un de ces administrateurs soit un administrateur de Catégorie B1 ou B2. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur et adopter des règles internes additionnelles de gouvernance, notamment afin de tenir compte de toute règle de gouvernance acceptée par les actionnaires dans un pacte d'actionnaires en vigueur de temps à autre auquel la Société est partie.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Des observateurs sont autorisés à être présents aux réunions du Conseil d'Administration conformément aux règles de présence que la Société peut adopter de temps à autre, mais ils ne peuvent pas voter.

Art. 13. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par (i) un administrateur de Catégorie A1 ou un administrateur de Catégorie B1 et (ii) un administrateur de Catégorie A2 ou un administrateur de Catégorie B2 sous réserve qu'au moins un de ces administrateurs soit un administrateur de Catégorie B1 ou B2.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un (1) membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 18. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'Actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires.

Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires.

Les Actionnaires doivent agir dans les assemblées générales des Actionnaires en considération de tout pacte d'Actionnaires qui pourrait être conclu de temps à autre.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le dernier mercredi du mois d'avril à 16.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'Actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. Les Actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation au minimum dix (10) jours ouvrables avant la réunion, accompagnée d'une note de la tenue de cette réunion et d'un ordre du jour (ainsi que les copies de tous les documents à être approuvés à cette réunion spécifiés dans l'ordre du jour) des affaires à être approuvées. La période de convocation pourrait être raccourcie suivant les dispositions d'un pacte d'actionnaire qui pourrait de temps à autre être conclu pourvu qu'elle ne soit pas inférieure à deux (2) jours ouvrables.

La convocation envoyée aux Actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des Actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'Actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les Actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'Actionnaires.

Un Actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même Actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un Actionnaire aux assemblées générales des Actionnaires.

Les Actionnaires participant à une assemblée générale des Actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des Actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des Actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des Actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les Actionnaires participant à l'assemblée générale des Actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des Actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'Actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des Actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les Actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires et le nombre des Actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des Actionnaires.

L'assemblée générale des Actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des Actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les Actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'Actionnaire concerné;
- nombre total d'Actions détenues par l'Actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'Actions de chaque catégorie détenu par l'Actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'Actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'Actions pour lesquelles l'Actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'Actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des Actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'Actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des Actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les Actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 27. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les Actionnaires ou mandataires d'Actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice social - Comptes annuels - Distribution des bénéfices

Art. 28. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 29. Approbation des Comptes annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les Actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des Actionnaires pour approbation.

Art. 30. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale") conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux Actionnaires, conformément aux Statuts et notamment l'article 6.2.1.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, et notamment l'article 6.2.1 des Statuts, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux Actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement d'un acompte.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 31. Dissolution - Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera, conformément aux conditions fixées par les Lois, réparti équitablement entre le(s) Actionnaire(s) comme il suit:

(i) premièrement, à chaque détenteur d'Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie C et Actions de Catégorie D3b jusqu'à ce que les montants en nominal et en prime d'émission payés sur les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie C et les Actions de catégorie D3b aient été remboursés intégralement;

(ii) deuxièmement et dans la mesure où le boni de liquidation excède les montants payables sous l'article 31 paragraphe 3 (i), à chaque détenteur des Actions de Catégorie D1, Actions de Catégorie D2, Actions de Catégorie D3a et Actions de Catégorie D jusqu'à ce que les montants en nominal payés sur ces Actions aient été remboursés intégralement;

(iii) troisièmement et dans la mesure où le boni de liquidation excède les montants payables sous l'article 31 paragraphe 3 (i), à chaque détenteur des Actions de Catégorie B jusqu'à ce que les montants en nominal et en prime d'émission (s'il y en a) payés sur les Actions de Catégorie B aient été remboursés intégralement; et

(iv) finalement, et dans la mesure où le boni de liquidation excède les montants payables sous l'article 31 paragraphe (i) à l'article 31 paragraphe (iii), suivant l'ordre de priorité de paiement et les montants de distribution prévus à l'article 6.2.1.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 32. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les Actionnaires peuvent conclure de temps à autre des pactes d'actionnaires et doivent agir en conformité avec les stipulations de ces pactes d'Actionnaires, et dans la mesure permise par les Lois.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Martin, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 mai 2013. Relation: EAC/2013/6009. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013075605/1047.

(130093217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

L.H. Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-7411 Ansembourg, 10, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 25.006.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2013

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 11 mai 2013 que:

- Le mandat de Madame Marie-Laure DAULCLE, domiciliée 10, rue de la Vallée, L-7411 Ansembourg, comme commissaire de la société, a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer en 2014.

- Les mandats de:

* Monsieur Atsushi MIZUSHIMA, domicilié 65, via Aristotele, I-20128 Milan

* Monsieur Osamu NAKAMURA, domicilié 10, rue de la Vallée, L-7411 Ansembourg

* Monsieur Christophe DEAGE, domicilié 10, rue de la Vallée, L-7411 Ansembourg

* Monsieur Alberto MAY, domicilié 10, rue de la Vallée, L-7411 Ansembourg

comme administrateurs de la société ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale devant statuer en 2014.

Les administrateurs ont la capacité par leur signature conjointe deux à deux (2 signatures nécessaires et suffisantes) d'engager financièrement L.H. EUROPE pour des montants illimités.

Monsieur Christophe Déage pourra engager financièrement L.H. EUROPE par sa seule signature jusqu'à un montant d'EUR 15.000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Référence de publication: 2013074386/23.

(130092116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Haddington Gas Storage (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.646.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1098 du 30 avril 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Haddington Gas Storage (Europe) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013074314/14.

(130091641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Hospitality Resort International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 150.401.

—
Par la présente, la soussignée, FIDUCIAIRE DI FINO & associés SARL, a l'honneur de vous informer qu'elle se démet de ses fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES SARL

Référence de publication: 2013074317/11.

(130091305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Hospitality Suite International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 149.986.

—
Par la présente, la soussignée, FIDUCIAIRE DI FINO & associés SARL, a l'honneur de vous informer qu'elle se démet de ses fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES SARL

Référence de publication: 2013074318/11.

(130091304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

PAH Luxembourg 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.884.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PFIZER LUXEMBOURG SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84125, represented by Me James MURPHY, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 14, 2012.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PFIZER LUXEMBOURG SARL, is the sole part holder in PAH LUXEMBOURG 2 SARL, incorporated on December 21, 2011, with registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1885 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 165884, published in the Mémorial C number 385, on February 14 2012 (the "Company"), by deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole part holder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of THREE MILLION EIGHT HUNDRED TWELVE THOUSAND TWO HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 3,812,200.-) to bring it from its present amount of TWELVE MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 12,824,400.-) to the amount of SIXTEEN MILLION SIX HUNDRED THIRTY SIX THOUSAND SIX HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 16,636,600.-) by the creation and the issue of THREE MILLION EIGHT HUNDRED TWELVE THOUSAND TWO HUNDRED (3,812,200) new shares having a par value of ONE U.S. DOLLAR (USD 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, together with total issue premium of THIRTY FOUR MILLION THREE HUNDRED NINE THOUSAND EIGHT HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 34,309,800.-).

The aggregate contribution of (i) THIRTY EIGHT MILLION ONE HUNDRED TWENTY TWO THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 38,122,000.-) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) THREE MILLION EIGHT HUNDRED TWELVE THOUSAND TWO HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 3,812,200.-) to the share capital of the Company and (ii) THIRTY FOUR MILLION THREE HUNDRED NINE THOUSAND EIGHT HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 34,309,800.-) to the share premium account of the Company.

Subscription

PFIZER LUXEMBOURG SARL, prenamed, represented as stated hereabove has declared to subscribe for the THREE MILLION EIGHT HUNDRED TWELVE THOUSAND TWO HUNDRED (3,812,200) New Shares, and to pay them a total price of THREE MILLION EIGHT HUNDRED TWELVE THOUSAND TWO HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 3,812,200.-) together with total issue premium of THIRTY FOUR MILLION THREE HUNDRED NINE THOUSAND EIGHT HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 34,309,800.-) by a contribution in kind consisting of: (i) FOUR HUNDRED (400) shares with a value of TWENTY FIVE TURKISH LIRA (TL 25) each in the share capital of PFIZER HAYVAN SA LI I LIMITED IRKETI, a limited company (limited şirket) incorporated under the laws of Republic of Turkey, having its corporate seat in Turkey, at the address of Muallim Naci Cad. No:55 Ortaköy-Be ikta , Istanbul Turkey and registered at Istanbul Trade Registry with registry number 819136 ("Pfizer Turkey"); and (ii) EIGHTEEN THOUSAND (18,000) shares, each with a nominal value of ONE EURO (EUR 1) each, in the capital of PAH TURKEY HOLDING B.V. (Netherlands), a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its corporate seat in Rotterdam, the Netherlands (address: 2909 LD Capelle aan den IJssel, Rivium Westlaan 142, the Netherlands, trade register number: 54835593), ("PAH BV"). The shares to be contributed in Pfizer Turkey and PAH BV shall hereinafter be referred to as the "Contributed Shares".

The above contribution in kind has been dealt with in a valuation statement issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration for the Contributed Shares.

The said report, a copy of the list of the Contributed Shares, has been given.

Effective implementation of the contribution:

The Contributor, PFIZER LUXEMBOURG SARL here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Shares and possessing the power to dispose of the Contributed Shares;
- the Contributed Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Shares;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to it;
- according to the laws of the Republic of Turkey and the Netherlands the Contributed Shares are freely transferable;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 7. First paragraph. "The corporate capital of the company is set at SIXTEEN MILLION SIX HUNDRED THIRTY SIX THOUSAND SIX HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 16,636,600.-) divided into SIXTEENMILLION SIX HUNDRED THIRTY SIX THOUSAND SIX HUNDRED (16,636,600.-) shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each."

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven thousand euro (EUR 7.000,-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Luxembourg soussigné;

A COMPARU

PFIZER LUXEMBOURG SARL constituée suivant acte reçu par acte du notaire instrumentant en date du 3 octobre 2001, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 84.125 (la «Société») représenté par Me James MURPHY, avocat, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en Luxembourg le 14 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER LUXEMBOURG SARL, est l'associé unique de PAH LUXEMBOURG 2 SARL, constituée suivant acte reçu par acte du Maître Paul BETTINGEN, en date du 21 décembre 2011, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B165.884, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 385 du 14 février 2012 (la «Société») par acte du notaire Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg).

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de TROIS MILLIONS HUIT CENT DOUZE MILLE DEUX CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 3.812.200,-) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLIONS HUIT CENT VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 12.824.400,-) à un montant de SEIZE MILLIONS SIX CENT TRENTE-SIX MILLE SIX CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 16.636.600,-) par l'émission de TROIS MILLIONS HUIT CENT DOUZE MILLE DEUX CENTS (3.812.200,-) de

nouvelles parts sociales ayant une valeur D'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1,00) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de TRENTE-QUATRE MILLIONS TROIS CENT NEUF MILLE HUIT CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 34.309.800,-).

L'apport total de TRENTE-HUIT MILLIONS CENT VINGT-DEUX MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 38.122.000,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) TROIS MILLIONS HUIT CENT DOUZE MILLE DEUX CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 3.812.200,-) au capital social de la Société et (ii) TRENTE-QUATRE MILLIONS TROIS CENT NEUF MILLE HUIT CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 34.309.800,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription

PFIZER LUXEMBOURG SARL, prénommée, ici représentée comme dit ci-avant a déclaré souscrire toutes les TROIS MILLIONS HUIT CENT DOUZE MILLE DEUX CENTS (3.812.200,-) nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de TROIS MILLIONS HUIT CENT DOUZE MILLE DEUX CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 3.812.200,-) ensemble avec une prime d'émission de TRENTE-QUATRE MILLIONS TROIS CENT NEUF MILLE HUIT CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 34.309.800,-), par un apport en nature consistant dans les: (i) QUATRE CENTS (400) parts, avec un valeur de VINGT-CINQ LIVRE TURQUE (TL 25,-) chacune, détenues par PFIZER LUXEMBOURG SARL dans la société PFIZER HAYVAN SA LI I LİMİTED İRKETİ, une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois de la République de Turquie, ayant son siège social au, Muallim Naci Cad. No:55 Ortaköy-Be ikta , İstanbul, Turquie, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro d'entreprise 819136 («Pfizer Turkey»); et (ii) DIX-HUIT MILLE (18.000) parts sociales détenues par PFIZER LUXEMBOURG SARL dans la société PAH TURKEY HOLDING B.V., ayant une valeur D'UN EURO (EUR 1.00,-) chacune, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce hollandais sous le numéro d'entreprise 54835593, ayant son siège social au 2909 LD Capelle aan den IJssel, Rivium Westlaan 142, Pays-Bas («PAH BV»). Les parts sociales apportés à Pfizer Turkey et PAH BV seront mentionnés ci-après comme les «Parts Apportés».

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature pour un montant total de TRENTE-HUIT MILLION UN CENT VINGT-DEUX MILLE DOLLARS AMERICAIN (USD 38.122.000,-) a été produite par la délivrance d'un certificat d'évaluation daté du 14 novembre 2012 émis par la Société.

Réalisation effective de l'apport:

L'Apporteur, PFIZER LUXEMBOURG SARL, précitée, ici représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de Parts Sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer,
- les Parts Sociales apportées ne sont encombrées d'aucun gage ou usufruit et qu'il n'existe aucun droit aux fins d'acquérir un tel gage ou usufruit sur lesdites parts;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- suivant le droit République de Turquie ou le droit des Pays Bas les statuts de ladite société, les Parts Sociales apportées sont librement transmissibles;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. Premier paragraphe. «Le capital social de la société est fixé à SEIZE MILLIONS SIX CENT TRENTE-SIX MILLE SIXCENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 16.636.600,-) divisé en SEIZE MILLIONS SIX CENT TRENTE-SIX MILLE SIX CENTS (16.636.600) parts sociales ayant une valeur nominale d'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1.00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Murphy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15252. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013074536/169.

(130091685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

CBP Quilvest S.A., Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.963.

—
Rectificatif du dépôt no.L130092959 du 10 juin 2013

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075538/11.

(130093198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Hub2Asia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 79.745.

—
Extrait de l'Assemblée générale tenue à Luxembourg en date du 4 juin 2013

L'Assemblée décide de nommer en remplacement de Messieurs Patrick ROCHAS et Stéphane LIEGEOIS aux fonctions d'administrateurs de Catégorie B de la Société:

- Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.
- Madame Ludivine Rockens, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013074319/16.

(130091245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Hansainvest Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 28.765.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 16. April 2013

Fünfter Beschluss

Die Mandate der amtierenden Verwaltungsratsmitglieder Herr Dr. Joerg Stotz, wohnhaft in Krempe, Deutschland, Herr Thomas Gollub, wohnhaft in Wedel, Deutschland, und Herr Boris Wetzck, wohnhaft in Buchholz, Deutschland, werden bis zur ordentlichen Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2013 beschließt (voraussichtlich der 15.04.2014), erneuert.

Sechster Beschluss

Das Mandat des Geschäftsführers Herr Boris Wetzck wird bis zur ordentlichen Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2013 beschließt (voraussichtlich der 15.04.2014), bestätigt.

Das Mandat des Geschäftsführers Herr Peter Schruden wird bis zum 31.12.2013 bestätigt.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung bestellt als externen Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2013 die BDO Audit S.A., Luxembourg.

L-5365 Munsbach, den 16. April 2013.

Référence de publication: 2013074321/21.

(130091195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Javi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.061.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 juin 2013

- Madame Chantal MATHU, née le 08/05/1968 à Aye (Belgique), et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Mademoiselle Noëlle PICCIONE, démissionnaire, avec effet immédiat. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 3 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

JAVI INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013074365/17.

(130091329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Hatfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.258.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2013074325/13.

(130091971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

HB Reavis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.287.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Pamela Valasuo

Gérant A

Référence de publication: 2013074326/13.

(130091302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Helfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 42.231.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2013

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Catherine Peuteman en tant qu'administrateur avec effet au 23 avril 2013.

Extrait sincère et conforme

HELFIN S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013074328/13.

(130091625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

JCM Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.685.

—
Extrait de résolutions prises par l'associé unique en date du 31 mai 2013

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Elie ZEIDAN de son mandat de gérant avec effet à ce jour.
- Mr. Flavio MARZONA, Monsieur Ahcène BOULHAIS et Madame Anne-Marie GREGIS employés privé, demeurants professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont nommés en tant que gérants en remplacement de Monsieur Elie ZEIDAN, démissionnaire, avec effet à ce jour, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Elie Z Aidan

Gérant Unique

Référence de publication: 2013074368/15.

(130091801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Helfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 42.231.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

HELFIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2013074329/12.

(130091626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Hotelinvestments (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 90.700.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013074333/10.

(130092037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

HSA International 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 177.172.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°66500 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074335/10.

(130091467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Nougat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 166.348.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 16 mai 2013 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateur unique

- Madame Natacha DAOUST, élisant domicile au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer.

2. Le mandat de Fiscoges S.à r.l., avec siège social au 4, rue de Kleinbettingen à L- 8362 GRASS, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Mamer, le 16 mai 2013.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013074495/22.

(130091975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

HSBC Specialist Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 134.482.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013074337/10.

(130091237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Immo Hesperange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 169.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013074338/11.

(130091438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

**Bath & Body Works International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Limited Brands International S.à r.l.)**

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 136.051.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of April,
Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

Limited (Overseas) Holdings LP, a limited partnership governed by the laws of Alberta (Canada), having its registered office at Windward 1, Regatta Office Park, PO Box 897, Grand Cayman KY1-1103, Cayman Islands and registered with the Province of Alberta under number LP12878237,

Here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. The appearing person is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name Limited Brands International S.à r.l. (hereinafter, the "Company"), with registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136051, established pursuant to a deed of Me Henri Beck, Notary, residing in Echtermach, Luxembourg, dated January 29th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on March 6, 2008, under number 568 and which bylaws have been last amended by a deed of the Notary Henri Beck, dated November 15, 2011, published in the Memorial on December 27, 2011, under the number 3186.

II. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Limited Brands International S.à r.l." into "Bath & Body Works International S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend consequently the article 4 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 4. Name.** The Company will have the name of BATH & BODY WORKS INTERNATIONAL S.à r.l."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour d'avril.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné,

Comparaît:

Limited (Overseas) Holdings LP, un "limited partnership" soumis aux lois de la Province d'Alberta (Canada), ayant son siège social à Windward 1, Regatta Office Park, PO Box 897, Grand Cayman KY1-1103, Cayman Islands et enregistré au Registre de la Province d'Alberta sous le numéro LP12878237,

Représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante représentant la totalité du capital social a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante:

I. La partie comparante est le seul associé (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée établie et existant au Grand Duché de Luxembourg sous le nom Limited Brands International S.à r.l. (ci-après, «la Société»), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B136051, constituée par un acte de Me Henri Beck, Notaire, résidant à Echtermach, daté du 29 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 mars 2008 sous numéro 568 (le «Mémorial») et dernièrement amendée par un acte du Maître Henri Beck, daté du 15 novembre, 2011, publié au Memorial le 27 décembre 2011, sous le numéro 3186.

II. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L' Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de «Limited Brands International S.à r.l.» en «Bath & Body Works International S.à r.l.»

Deuxième résolution

L' Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination BATH & BODY WORKS INTERNATIONAL S.à r.l.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 avril 2013. Relation: EAC/2013/5734. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013074395/87.

(130091422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

International Services Company, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 12, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.574.

Der Vorstand der International Services Company S.A. hat entschieden, dass Herr Markus Schnermann nicht mehr Vorstandsmitglied der International Services Company S.A. ist.

Bertrange, den 24. Mai 2013.

International Services Company S.A.

Frederick Schiwek

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013074339/13.

(130091244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

IDEPA Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 129.277.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013074346/10.

(130091342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Nyma Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 92.860.

Les comptes au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013074501/13.

(130091877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

European Logistics Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.820.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue à Luxembourg le 7 juin 2013

Les actionnaires de la Société ont décidé lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui s'est tenue à Luxembourg le 7 juin 2013:

1. d'accepter les démissions de Mr. Guillaume SPINNER et Mr. Christophe CORBE de leur mandat respectif de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat; et

2. de nommer avec effet immédiat (i) M. Emmanuel LEFEBVRE, de résidence professionnelle au 100, Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris La Défense et (ii) Mme Nadine PEREIRA, de résidence professionnelle au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que nouveaux membres du conseil de surveillance de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN LOGISTICS FEEDER S.C.A.

Référence de publication: 2013075662/18.

(130093214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

IMBY, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 161.969.

Les comptes annuels au 30/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013074349/13.

(130091384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

IT Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 146.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2013074358/12.

(130091278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pref Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 99.692.

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission en tant qu'administrateur B de:
Madame Pamela Valasuo, sis à TMF Management Luxembourg S.A., 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
en date du 31 Mai 2013.

Dés lors et à partir du 1^{er} Juin 2013, le conseil d'administration se compose comme suit:

Administrateurs A

- Monsieur Alfonso Cuesta, sis à British Land European Fund Management, Calle Pinar, 7 - 2^{ème} étage, 28006 Madrid, Spain,

- Monsieur Philip Martin, sis à British Land Company PLC, York House, 45 Seymour Street, Londres W1H 7LX, Royaume-Uni,

- Monsieur Martin Ratchford, sis à British Land Company PLC, York House, 45 Seymour Street, Londres W1H 7LX, Royaume-Uni,

Administrateurs B

- Monsieur Jorge Perez Lozano, sis à TMF Management Luxembourg S.A., 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

- Monsieur Robert Jan Schol, sis à TMF Management Luxembourg S.A., 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

- Madame Coralie Villaume, sis à Pillarlux Holdings S.A., 11, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 Juin 2013.

Pour PREF Management Company S.A.

Société anonyme

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013075234/29.

(130092937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

MP Trans Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 23, avenue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 146.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075169/9.

(130092249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

**Cross Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. No Limits Web & Print S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5425 Gostingen, 14, Burgaass.

R.C.S. Luxembourg B 82.440.

L'an deux mille treize, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Alex ROSS, agent immobilier, demeurant à L-5425 Gostingen, 14, rue Burgaass,

2) Monsieur Cliff ROSS, employé privé, demeurant à L-5425 Gostingen, 14, rue Burgaass.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée «NO LIMITS Web & Print S.à r.l.» avec siège social à L-5425 Gostingen, 14, rue Burgaass, constituée suivant acte notarié en date du 11 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1167 du 14 décembre 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2016 du 15 octobre 2009,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire des associés et ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première Résolution
Cession de parts sociales*

Monsieur Alex ROSS, prénommé, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à Monsieur Cliff ROSS, prénommé, ici présent et ce acceptant, dix (10) parts sociales de la société NO LIMITS Web & Print S.à r.l., prédésignée, pour le prix de EUR 1.240.- (mille deux cent quarante euros) que le cédant déclare avoir reçu au moment de la passation des présentes, ce dont il lui consent bonne et valable quittance.

En conséquence de ce qui précède, les cent (100) parts sociales de la société sont désormais réparties comme suit:

- | | |
|--|----|
| 1) Monsieur Alex ROSS, prénommé, cinquante parts sociales | 50 |
| 2) Monsieur Cliff ROSS, prénommé, cinquante parts sociales | 50 |

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la Société en CROSS MEDIA S.à r.l. de sorte que l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

«La société prend la dénomination de CROSS MEDIA S.à r.l.»

Ensuite, Monsieur Alex Ross, en sa qualité de gérant technique de la société et Monsieur Cliff Ross, en sa qualité de gérant administratif de la société, ont accepté au nom et pour compte de la société ladite cession de parts sociales et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

signé: A. ROSS, C. ROSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2013. Relation: LAC/2013/24657. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075178/45.

(130092403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Montanus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 61.518.

- Constituée en date du 03 novembre 1997 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°83 du 9 février 1998;
- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 12 octobre 2010 selon acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L - Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2854 du 29 décembre 2010.

Extrait du procès verbal d'assemblée générale

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui a été tenue en date du 6 juin 2013:

Que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young, société anonyme établie au Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.47.771 et ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, BP 780, L-2017 Luxembourg, venu à échéance, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10 juin 2013.
Pour la Société
Evgenia Matveeva

Référence de publication: 2013075168/22.

(130092621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

MSEOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.707.100,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.618.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MSEOF Manager S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, a share capital of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89112, acting in its own name and on behalf of Morgan Stanley Eurozone Office Fund, a fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé, established under the Luxembourg law of February 13, 2007 on specialized investment funds,

here represented by Jennifer Christ, employee, with professional address at 64 avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 24, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "MSEOF Finance, S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94618, established pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg dated June 30, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 899, dated September 2, 2003, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg dated May 30, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1795 dated August 5, 2011.

II. The Company's share capital is set at twenty-three million three hundred four thousand Euro (EUR 23,304,000.00) represented by two hundred thirty-three thousand forty (233,040) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of seven million eight hundred two thousand one hundred seventy-nine Euro and twenty cents (EUR 7,802,179.20) in order to raise it from its present amount of twenty-three million three hundred four thousand Euro (EUR 23,304,000.00) to thirty-one million one hundred six thousand one hundred seventy-nine Euro and twenty cents (EUR 31,106,179.20), by the increase of the nominal value of the existing shares by an amount of thirty-three Euro and forty-eight cents (EUR 33.48) to raise it from its present amount of one hundred Euros (EUR 100.00) to one hundred thirty-three Euro and forty-eight cents (EUR 133.48) (the Capital Increase).

Subscription - Payment

The sole shareholder declares to proceed with the Capital Increase and with the payment in kind corresponding thereof consisting in the conversion of a receivable in the total amount of seven million eight hundred two thousand three hundred forty-one Euro and twenty cents (EUR 7,802,341.20) held by the sole shareholder towards the Company (the Receivable), which receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution in kind's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- The balance sheet dated as of December 31, 2012 of the Company certified "true and correct" by its management;
- a contribution declaration of the sole shareholder, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable;
- a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution in kind

The sole shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the unlimited owner of the Receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivable to be contributed or part of this be transferred to it,
- the Receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct, or the holder of such lien, charge, security or beneficial right has assented to the transfer,
- the conversion of such receivable is effective as from 22 November 2012, without qualification,
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable, in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated May 24, 2013 annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contributions in kind, expressly agree with their description, with their valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. The sole shareholder resolves to allocate the excess contribution in the amount of one hundred sixty-two Euro (EUR 162.00) to the available reserve of the Company.

V. The sole shareholder subsequently resolves to decrease the Company's share capital by an amount of eight million three hundred ninety-nine thousand seventy-nine Euro and twenty cents (EUR 8,399,079.20) in order to reduce it from its present amount of thirty-one million one hundred six thousand one hundred seventy-nine Euro and twenty cents (EUR 31,106,179.20) to twenty-two million seven hundred seven thousand one hundred Euro (EUR 22,707,100.00) (the Capital Decrease). The sole shareholder resolves to realize the Capital Decrease through the reduction of the nominal value of each existing share by an amount of thirty-three Euro and forty-eight cents (EUR 33.48), so as to decrease it from its present amount of one hundred thirty-three Euro and forty-eight cents (EUR 133.48) to one hundred Euros (EUR 100.00), for a total amount of seven million eight hundred two thousand one hundred seventy-nine Euro and twenty cents (EUR 7,802,179.20), and by the subsequent cancellation of five thousand nine hundred sixty-nine (5,969) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.00) each, for an aggregate amount of five hundred ninety-six thousand nine hundred Euro (EUR 596,900.00). The Capital Decrease will be made by compensation of an equal amount of the losses of the Company as of December 31, 2012, such as evidenced in the management accounts as of December 31, 2012, and will be made without reimbursement to the sole shareholder.

VI. Pursuant to the above Capital Increase and Capital Decrease, article 5, first paragraph, of the Company's articles of association shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at twenty-two million seven hundred seven thousand one hundred Euro (EUR 22,707,100.00) represented by two hundred twenty-seven thousand seventy-one (227,071) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.00) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at four thousand nine hundred Euro (EUR 4, 900.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept mai.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MSEOF Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,00) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89112, agissant en son propre nom et pour le compte de Morgan Stanley Eurozone Office Fund, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois régi par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés,

ici représenté par Jennifer Christ, employée, avec adresse professionnelle au 64 avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 mai 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «MSEOF Finance, S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 64, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 94618, constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 30 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 899, en date du 2 septembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 30 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1795, en date du 5 août 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-trois millions trois cent quatre mille Euros (EUR 23.304.000,00) représenté par deux cent trente-trois mille quarante (233.040) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept millions huit cent deux mille cent soixante-dix-neuf Euros et vingt cents (EUR 7.802.179,20) pour le porter de son montant actuel de vingt-trois millions trois cent quatre mille Euros (EUR 23.304.000,00) à trente-et-un millions cent six mille cent soixante-dix-neuf Euros et vingt cents (EUR 31.106.179,20), par l'augmentation de la valeur nominale de chacune des parts sociales existantes à concurrence de trente-trois Euros et quarante-huit cents (EUR 33,48) pour la porter de son montant actuel de cent Euros (EUR 100,00) à cent trente-trois Euros et quarante-huit cents (EUR 133,48) chacune (l'Augmentation de Capital).

Souscription - Libération

L'associé unique déclare procéder à l'Augmentation de Capital et au paiement y relatif en nature consistant en la conversion d'une créance pour un montant total de sept millions huit cent deux mille trois cent quarante-et-un Euros et vingt centimes (EUR 7.802.341,20) détenue par l'associé unique contre la Société (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport en nature

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- le bilan au 31 décembre 2012 de la Société, certifié «sincère et véritable» par sa gérance;
- une déclaration d'apport de l'associé unique, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance;
- une déclaration des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport en nature

L'associé unique, par son mandataire, déclare que:

- Il est le propriétaire illimité de la Créance devant être apportée, laquelle est librement transmissible et n'est pas assujettie à aucune sorte de droit de préemption, option d'achat en vertu de laquelle une tierce partie pourrait demander que la Créance à apporter ou une partie de celle-ci lui soit transférée,
- La Créance à verser est libre de tout nantissement, garantie ou d'usufruit, ou le titulaire de ce privilège, droit de charge, la sécurité ou bénéfique a consenti au transfert;
- la conversion de la créance est effective à compter de la date du 22 novembre 2012, sans qualification;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance apportée, aux fins d'effectuer son transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 24 mai 2013, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. L'associé unique décide de d'allouer l'excédent de la contribution d'un montant de cent soixante-deux Euros (EUR 162,00) à la réserve disponible de la Société.

V. Suite à l'Augmentation de Capital, l'associé unique décide de diminuer le capital social de la Société à concurrence de huit millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille soixante-dix-neuf Euros et vingt cents (EUR 8.399.079,20) afin de le réduire de son montant actuel de trente-et-un millions cent six mille cent soixante-dix-neuf Euros et vingt cents (EUR 31.106.179,20) à vingt-deux millions sept cent sept mille cent Euros (EUR 22.707.100,00) (la Réduction de Capital). L'associé unique décide de procéder à la Réduction de Capital par la diminution de la valeur nominale de chacune des parts sociales existantes à concurrence de trente-trois Euros et quarante-huit cents (EUR 33,48) chacune afin de la porter de son montant actuel de cent trente-trois Euros et quarante-huit cents (EUR 133,48) à cent Euros (EUR 100,00) chacune, pour un montant de sept millions huit cent deux mille cent soixante-dix-neuf Euros et vingt cents (EUR 7.802.179,20), et par l'annulation de cinq mille neuf cent soixante-neuf (5.969) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR

100,00) chacune, pour un montant total de cinq cent quatre-vingt-seize mille neuf cents Euros (EUR 596.900,00). La Réduction de Capital sera effectuée par une compensation d'un montant égal des pertes de la Société enregistrées au 31 décembre 2012 et telles que mises en évidence dans le bilan intérimaire de la Société au 31 décembre 2012, et sera réalisée sans remboursement à l'associé unique.

VI. Suite à l'Augmentation de Capital et la Réduction de Capital ci-dessus, l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société s'élève à vingt-deux millions sept cent sept mille cent Euros (EUR 22.707.100,00) représenté par deux cent vingt-sept mille soixante-et-onze (227.071) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,00) chacune.»

Frais

Le capital social est Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de quatre mille neuf cents Euros (EUR 4.900.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: J. Christ et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 juin 2013. LAC/2013/25299. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075170/188.

(130092438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Rakuten Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 396.347.550,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.664.

In the year two thousand and thirteen on the fourth day of June.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg acting in replacement of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law notary residing in Luxembourg, who will keep this original of this deed.

THERE APPEARED:

RAKUTEN, Inc., a company organised under the laws of Japan, having its registered office at 4-12-3 Higashishinagawa, Shinagawa-ku, Tokyo 140-0002, Japan and registered with the Tokyo Legal Affairs Bureau under number 0107-01-020592,

Here represented by Mister Nobuaki Nishio, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Tokyo.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person as represented declared and requested the notary to state:

1) That RAKUTEN, Inc., prenamed, is the sole shareholder of RAKUTEN EUROPE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 4-6, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg on February 22, 2008, published in the Mémorial C of March 29, 2008, number 768 (the "Company"). The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of the Me Elvinger on April 24, 2013, not yet published in the Mémorial C.

2) That the capital of the Company is set at three hundred and ninety five million nine hundred and eighteen thousand Euro (EUR 395.918,000.-) represented by seven million nine hundred and eighteen thousand three hundred and sixty (7,918,360) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the capital of the Company by an amount of four hundred and twenty nine thousand five hundred and fifty Euro (EUR 429,550.-) to raise it from its present amount of three hundred and ninety five million nine hundred and eighteen thousand Euro (EUR 395,918,000.-) to three hundred and ninety six million three hundred and forty seven thousand five hundred and fifty Euro (EUR 396,347,550.-) by the creation and the issue of eight thousand five hundred and ninety one (8,591) new shares of a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each.

Subscription and Payment

Thereupon,

RAKUTEN, Inc., prenamed, represented as aforesaid has declared to subscribe to eight thousand five hundred and ninety one (8,591) new shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, and to fully pay them up by contribution in cash.

The amount of four hundred and twenty nine thousand five hundred and fifty Euro (EUR 429,550.-) is at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at three hundred and ninety six million three hundred and forty seven thousand five hundred and fifty Euro (EUR 396,347,550.-) represented by seven million nine hundred and twenty six thousand nine hundred and fifty one (7,926,951) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, entirely subscribed and fully paid up."

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand euro (EUR 2,000.-).

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mille treize, le quatre juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, soussignée, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, empêché, lequel aura la garde des présentes minutes.

A COMPARU:

RAKUTEN, Inc., une société constituée sous les lois du Japon, ayant son siège social au 4-12-3 Higashishinagawa, Shinagawa-ku, Tokyo 140-0002, Japon, et immatriculée auprès du Tokyo Legal Affairs Bureau sous le numéro 0107-01-020592, représentée par Monsieur Nobuaki Nishio demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration prémentionnée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que RAKUTEN, Inc., préqualifiée, est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée RAKUTEN EUROPE S.à r.l., avec siège social au 4-6, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 février 2008, publié au Mémorial C du 29 mars 2008, numéro 768 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Elvinger en date du 24 avril 2013, non encore publié au Mémorial C.

2) Que le capital social de la société est fixé à trois cent quatre vingt quinze millions neuf cent dix huit mille Euros (EUR 395.918.000,-) représenté par sept millions neuf cent dix-huit mille trois cent soixante (7.918.360) parts sociales de cinquante euros (50 EUR) chacune.

3) Ensuite l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de quatre cent vingt neuf mille cinq cent cinquante euros (EUR 429.550,-) afin de le porter de son montant actuel de trois cent quatre vingt quinze millions neuf cent dix huit mille Euros (EUR 395.918.000,-) à trois cent quatre-vingt seize millions trois cent quarante-sept mille cinq cent cinquante Euros (EUR 396.347.550,-) par la création et l'émission de huit mille cinq cent quatre-vingt onze (8.591) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Souscription et libération

RAKUTEN, Inc., préqualifiée, représentée comme précité a déclaré souscrire les huit mille cinq cent quatre-vingt onze (8.591) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune et les libérer intégralement par apport en numéraire de sorte que le montant de quatre cent vingt-neuf mille cinq cent cinquante euros (EUR 429.550,-) est à la disposition de la Société, preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante: "Art. 6. Le capital est fixé à trois cent quatre-vingt seize millions trois cent quarante sept mille cinq cent cinquante Euros (EUR 396.347.550,-) représenté par sept millions neuf cent vingt-six mille neuf cent cinquante et une (7.926.951) parts sociales de cinquante euros (50 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

"Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. NISHIO, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/25973. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013076647/114.

(130094138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Laurada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.048.

Les administrateurs de la Société ont décidé par résolution écrite du 3 juin 2013 de transférer le siège social du 15, rue de l'Hippodrome, L-1731 Luxembourg au 11, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet immédiat.

Un mandataire

Référence de publication: 2013074408/10.

(130091315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

PAH Luxembourg 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.884.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of November,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PFIZER LUXEMBOURG SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy

of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84125, represented by Me James MURPHY, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 13, 2012.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PFIZER LUXEMBOURG SARL, is the sole part holder in PAH LUXEMBOURG 2 SARL, incorporated on December 21, 2011, with registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1885 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 165884, published in the Mémorial C number 385, on February 14 2012 (the "Company"), by deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole part holder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EIGHT HUNDRED TWO THOUSAND TWO HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 802,200.-) to bring it from its present amount of TWELVE MILLION TWENTY-TWO THOUSAND TWO HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 12,022,200.-) to the amount of TWELVE MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 12,824,400.-) by the creation and the issue of EIGHT HUNDRED TWO THOUSAND TWO HUNDRED (802,200) new shares having a par value of ONE U.S. DOLLARS (USD 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, together with total issue premium of SEVEN MILLION TWO HUNDRED NINETEEN THOUSAND EIGHT HUNDRED US DOLLARS (USD 7,219,800.-).

The aggregate contribution of (i) EIGHT MILLION TWENTY TWO THOUSAND US DOLLARS (USD 8,022,000.-) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) EIGHT HUNDRED TWO THOUSAND TWO HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 802,200.-) to the share capital of the Company and (ii) SEVEN MILLION TWO HUNDRED NINETEEN THOUSAND EIGHT HUNDRED US DOLLARS (USD 7,219,800.-) to the share premium account of the Company.

Subscription

PFIZER LUXEMBOURG SARL, prenamed, represented as stated hereabove has declared to subscribe for the EIGHT HUNDRED TWO THOUSAND TWO HUNDRED (802,200.-) New Shares, and to pay them a total price of EIGHT HUNDRED TWO THOUSAND TWO HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 802,200.-) together with total issue premium of SEVEN MILLION TWO HUNDRED NINETEEN THOUSAND EIGHT HUNDRED US DOLLARS (USD 7,219,800.-) by a contribution in kind consisting of: (i) THREE (3) quotas in the share capital of PFIZER SAUDE ANIMAL, LDA, with registered address at Lagoas Park, Edificio 10, 2740-244 Porto Salvo, Oeiras, Portugal, registered before the Commercial Registration Department of Cascais, under the sole registration and corporate number 510 224 091 ("Pfizer Lda"); and (ii) EIGHTEEN THOUSAND (18,000) shares in the capital of PAH PORTUGAL HOLDING B.V. (Netherlands), a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its corporate seat in Rotterdam, the Netherlands (address: 2909 LD Capelle aan den IJssel, Rivium Westlaan 142, the Netherlands, trade register number: 54834988) ("PAH BV"). The quotas and shares to be contributed in Pfizer Lda and PAH BV shall hereinafter be referred to as the "Contributed Shares".

The above contribution in kind has been dealt with in a valuation statement issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration for the Contributed Shares.

The said report, a copy of the list of the Contributed Shares, has been given.

Effective implementation of the contribution:

The Contributor, PFIZER LUXEMBOURG SARL here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Shares and possessing the power to dispose of the Contributed Shares;
- the Contributed Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Shares;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to it;
- according to the laws of Portugal and the Netherlands the Contributed Shares are freely transferable;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 7. First paragraph. "The corporate capital of the company is set at TWELVE MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 12,824,400.-) divided into TWELVE MILLION

EIGHT HUNDRED TWENTY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (12,824,400) shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each. "

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at four thousand euro (EUR 4,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the présent original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Luxembourg soussigné;

A COMPARU

PFIZER LUXEMBOURG SARL constituée suivant acte reçu par acte du notaire instrumentant en date du 3 octobre 2001, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 84.125 (la «Société») représenté par par Me James MURPHY, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en Luxembourg le 13 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER LUXEMBOURG SARL, est l'associé unique de PAH LUXEMBOURG 2 SARL, constituée suivant acte reçu par acte du Maître Paul BETTINGEN, en date du 21 décembre 2011, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B165.884, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 385 du 14 février 2012 (la «Société») par acte du notaire Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg).

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de HUIT CENT DEUX MILLE DEUX CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 802.200,-) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLIONS VINGT-DEUX MILLE DEUX CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 12.022.200,-) à un montant de DOUZE MILLIONS HUIT CENT VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 12.824.400,-) par l'émission de HUIT CENT DEUX MILLE DEUX CENTS (802.200,-) de nouvelles parts sociales ayant une valeur D'UN DOLLARS AMERICAIN (USD 1,00) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de SEPT MILLIONS DEUX CENT DIX-NEUF MILLE HUIT CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 7.219.800,-).

L'apport total de HUIT MILLIONS VINGT-DEUX MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 8.022.000,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) HUIT CENT DEUX MILLE DEUX CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 802.200,-) au capital social de la Société et (ii) SEPT MILLIONS DEUX CENT DIX-NEUF MILLE HUIT CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 7.219.800,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription

PFIZER LUXEMBOURG SARL, prénommée, ici représentée comme dit ci-avant a déclaré souscrire toutes les HUIT CENT DEUX MILLE DEUX CENTS (802.200) de nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de HUIT CENT DEUX MILLE DEUX CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 802.200,-) ensemble avec une prime d'émission de SEPT MILLIONS DEUX CENT DIX-NEUF MILLE HUIT CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 7.219.800,-), par un apport en nature consistant dans les: (i) TROIS (3) quotas détenues par PFIZER LUXEMBOURG SARL dans la société PFIZER SAUDE ANIMAL, LDA, inscrite au Registre de Commerce de Cascais sous le numéro d'entreprise 510 224 091, ayant son siège social au Lagoas Park, Edificio 10, 2740-244 Porto Salvo, Oeiras, Portugal («Pfizer Lda»); et (ii) DIX-HUIT MILLE (18.000) parts sociales détenues par PFIZER LUXEMBOURG SARL dans la société PAH PORTUGAL HOLDING B.V.,

ayant une valeur D'UN EURO (EUR 1.00,-) chacune, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce hollandais sous le numéro d'entreprise 54834988, ayant son siège social au 2909 LD Capelle aan den IJssel, Rivium Westlaan 142, Pays-Bas («PAH BV»). Les parts sociales apportés à Pfizer Kft et PAH BV seront mentionnés ci-après comme les «Parts Apportés».

L'apport en nature susmentionné a été traité par un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société qui certifie que le montant total de cet apport en nature est égal à la valeur des Nouvelles Parts émises en considération pour les Parts Sociales apportées.

Réalisation effective de l'apport:

L'Apporteur, PFIZER LUXEMBOURG SARL, précitée, ici représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de Parts Sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer,
- les Parts Sociales apportées ne sont encombrées d'aucun gage ou usufruit et qu'il n'existe aucun droit aux fins d'acquérir un tel gage ou usufruit sur lesdites parts;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- suivant le droit Portugal ou le droit des Pays Bas les statuts de ladite société, les Parts Sociales apportées sont librement transmissibles;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. Premier paragraphe. «Le capital social de la société est fixé à DOUZE MILLIONS HUIT CENT VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 12.824.400,-) divisé en DOUZE MILLIONS HUIT CENT VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENTS (12.824.400,-) parts sociales ayant une valeur nominale d'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1.00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Murphy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15150. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013074535/164.

(130091685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

SA Torre Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3462 Dudelange, 3, rue Edison.

R.C.S. Luxembourg B 78.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 6 juin 2013.

Référence de publication: 2013074614/10.

(130091516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Salon Thi Tinh S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3735 Rumelange, 5, rue J.-P. Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 134.406.

Le Bilan abrégé au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/06/2013.

Référence de publication: 2013074619/10.

(130091757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pasing Munich Arcaden Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.157.

En date du 05 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Pamela Valasuo, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mai 2013.

- Nomination de Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin en France, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour la Société

J.J. Josset

Gérant

Référence de publication: 2013074519/22.

(130092088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

NW Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.476.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 03 juin 2013

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 3 juin 2013 que:

- Monsieur Robert McCorduck, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 31 mai 2013.

- Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant B de la société en remplacement avec date effective au 1^{er} juin 2013, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013074497/19.

(130091345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

NW Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.863.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 03 juin 2013

Il résulte des décisions prises par l'Associé unique en date du 3 juin 2013 que:

- Monsieur Robert McCorduck, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 31 mai 2013.

- Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant B de la société en remplacement avec date effective au 1^{er} juin 2013, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013074498/19.

(130091949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Schimmelpenningh International S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 79.494.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n°RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour SCHIMMELPENNINGH INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013074623/16.

(130091637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Reiff s.c., Société Civile.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 78, Zone Industrielle In den Allern.

R.C.S. Luxembourg E 3.950.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 5. Juni 2013

Die Generalversammlung:

- stellt fest, dass die Privatadresse der drei Gesellschafter und Verwalter, Herrn Joseph REIFF-DORMANS, Jeff REIFF und Frau Josée REIFF-DORMANS, nunmehr wie folgt lautet: L-9911 Troisvierges, Zone Industrielle in den Allern 77.

- beschließt einstimmig den Sitz der Gesellschaft an folgende Adresse zu verlegen: L-9911 Troisvierges, Zone Industrielle in den Allern 78.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 6. Juni 2013.

Für REIFF s.c.

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013074577/17.

(130092146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Rhea, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 27.311.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 4 juin 2013

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

CLERC

Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable

Centre Helfent

1, rue Pletzer

L- 8080 Bertrange

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social 2013.

Pour la société RHEA

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013074579/20.

(130091824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Seaman S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.651.

—
L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 7 juin 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune

- Michaël Zianveni

- Sébastien Gravière

- Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013074625/17.

(130092083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Jabelmalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.811.

—
Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Corinne BITTERLICH, administrateur de catégorie B, avec effet au 15 mai 2013

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour Jabelmalux S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013074362/12.

(130091120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.
